

Création de Société par Actions Simplifiée**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS, 10 RUE VICTOR HUGO BELLEVILLE 69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 3 000 €.

MR MOYENIN MAXIME, représentant de la société 2 M S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 1030 ROUTE DE MARSANGUES 69830 ST GEORGES DE RENEINS, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
SAS MY 2L REPRESENTE PAR MR MARION YOHANN	1 500	1 500 €
SARL ROMALI REPRESENTE PAR MR MOYENIN MAXIME	1 500	1 500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10096 18202 00082991503 39

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 16 janvier 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)Corentin Ravier
Chargé d'Affaires Agriculture Viticulture
18202@cic.fr

JST14

Lu et approuvé

Lu et approuvé

CIC Lyonnaise de Banque10 rue Victor Hugo
69220 Belleville